

Generationengerechtigkeit? Normen und Praxis im Erb- und Ehegüterrecht 1500–1850, hg. von Stefan Brakensiek, Michael Stolleis, Heide Wunder, Berlin (Duncker & Humblot) 2006, VIII–338 S. (Zeitschrift für historische Forschung. Beiheft 37), ISBN 3-428-12289-5, EUR 54,00.

rezensiert von/compte rendu rédigé par
Jean-Michel Boehler, Strasbourg

Ce recueil est le fruit d'un colloque du ZIF (Zentrum für interdisziplinäre Forschung) qui a rassemblé, en septembre 2004 à l'université de Bielefeld, une bonne quinzaine de spécialistes internationaux du droit et de la pratique successoraux. Il est introduit par Stefan Brakensiek qui nous délivre à la fois un message scientifique et une intéressante expérience personnelle.

Au confluent du droit et de l'anthropologie, de la sociologie et de l'histoire, cette confrontation illustre la complexité des relations intergénérationnelles qu'on a trop longtemps voulu enfermer dans l'idéalisation d'un »bon vieux temps« définitivement révolu et de codes juridiques qu'on croyait figés une fois pour toutes.

En fait, le droit, qu'il soit romain ou coutumier, ne fait que fixer la multiplicité (*Rechtspluralismus*) des normes applicables. Remontant aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, Rüdiger Bittner (p. 29–43) replace le droit dans la théologie et le droit naturel, tandis que Thomas Duve (p. 47–61) l'intègre dans la littérature juridique de l'époque. Quant à Roy Garré (p. 64–75), il s'appuie sur le *ius commune*, qui compose avec la *consuetudo*, les juristes italiens étant, au prix d'une constante adaptation, non seulement des théoriciens, mais également des praticiens du droit.

Car la théorie juridique ne tarde pas à se heurter à l'expérience du vécu qui commande un incontournable pragmatisme. Une deuxième partie de l'ouvrage porte donc sur les réalités, plus faciles à appréhender dans les milieux de la noblesse et de la bourgeoisie, le patrimoine se situant au centre d'un dispositif tournant très souvent autour du droit des filles, des femmes, des veuves. L'attestent les exemples de Francfort-sur-le-Main (Barbara Dölemeyer, p. 79–94), d'Osnabrück (Ulrike Hinderstamm, p. 95–113) et de la Saxe électorale (Axel Flügel, p. 115–135).

C'est en plongeant dans les couches populaires que l'étude de cas (Volker Lünemann, Christine et Georg Fertig, Susanne Rouette pour la Westphalie, p. 139–215; Dana Stefanova, Margareth Lanzinger et Gertrude Langer-Ostrawsky pour la Bohême et l'Autriche, p. 219–280) devient indispensable dans une perspective microhistorique, du fait de la multiplicité des situations transactionnelles, voire conflictuelles, et de la nécessaire flexibilité de la norme devant la réalité. Si l'héritage, assorti de diverses compensations, porte avant tout sur le matériel (à savoir le patrimoine), il ne peut faire l'impasse sur le mental et l'émotionnel, surtout quand il est question d'assurer la sécurité des parents âgés bénéficiant de dispositions contractuelles de réciprocité ou quand il s'agit de lotir les filles et les garçons puînés écartés de l'exploitation familiale. Car la stratégie familiale vise

avant tout à assurer une unité de travail (*Arbeitspaar*) à l'intérieur de l'unité économique qu'est la ferme (*Hofbestand*), composée de terres en propre et de terres louées et dont la pérennité doit être assurée.

Or il arrive que les relations intergénérationnelles débouchent sur des conflits dont Ulrike Langbein défend le caractère »microscopique«, garant de la réalité (p. 283–299), tandis qu'Andreas Hauser pour le Wurtemberg (p. 301–315) et Barbara Krug-Richter pour la Westphalie (p. 317–335) nous proposent des exemples très concrets.

C'est dire combien la présente réflexion remet en cause nombre d'idées reçues tout en éclairant les multiples facettes de la cohabitation entre générations qui repose certes sur la gestion d'un patrimoine (*Gutherrschaft*), mais également sur l'exercice d'un pouvoir domestique (*Hausherrschaft*) au sein de familles provisoirement élargies. Et voilà l'histoire économique réconciliée avec l'histoire des mentalités.